

Comité Responsable
27 septembre 2024

Bilan du 7^{ème} PDALHPD du GARD



7^È PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



Comité Responsable
27 septembre 2024

OBJECTIF I

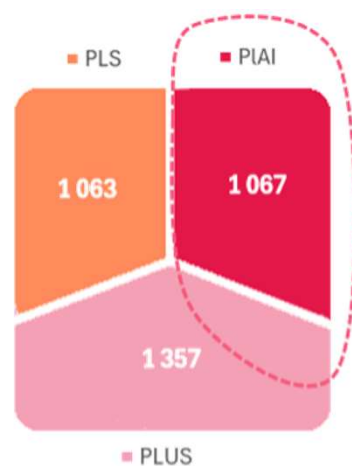
**DÉVELOPPER L'OFFRE
DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENT**



ACTION 1 : RÉALISER DES LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX MÉNAGES À FAIBLES RESSOURCES

Objectifs

Disposer d'un parc de logements de qualité à loyer réduit accessibles au public du Plan dans le parc public mais également dans le parc privé, en utilisant le conventionnement Anah.



--- Logements accessibles
au public du PDALHPD



ACTION 1 : RÉALISER DES LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX MÉNAGES À FAIBLES RESSOURCES

Objectifs

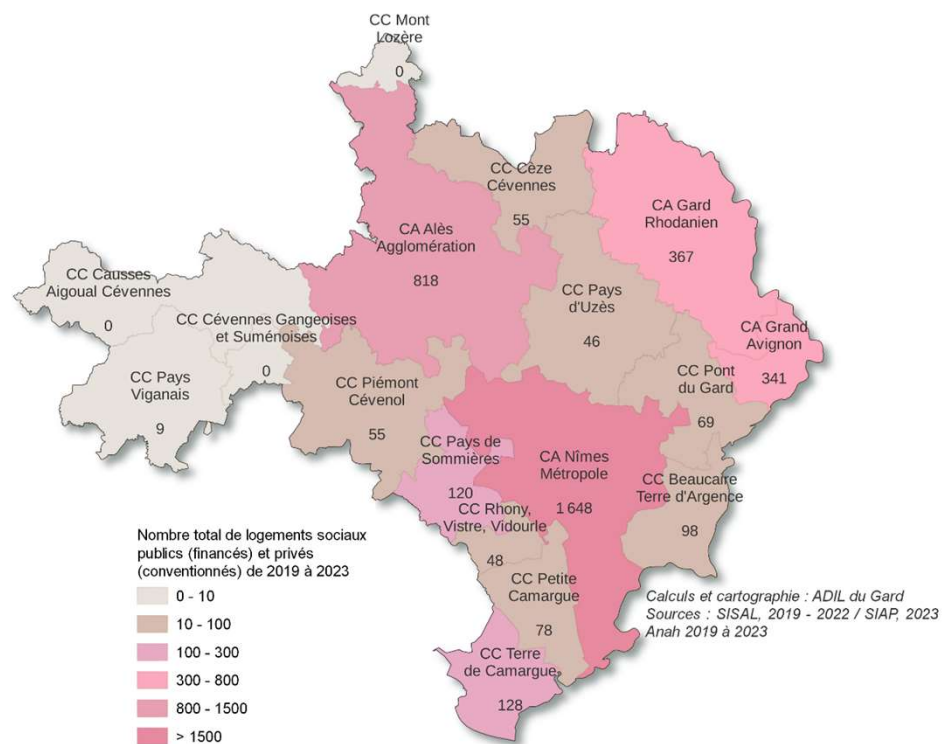
Disposer d'un parc de logements de qualité à loyer réduit accessibles au public du Plan dans le parc public mais également dans le parc privé, en utilisant le conventionnement Anah.

	Logements conventionnés très sociaux	Logements conventionnés sociaux	Ensemble
CA Alès Agglomération	2	63	65
CA de Nîmes Métropole	3	240	243
CC Causses Aigoual Cévennes	0	0	0
CC Pays d'Uzès	0	7	7
CC de Cèze Cévennes	0	4	4
CC du Pays Viganais	0	1	1
CA du Gard Rhodanien	11	12	23
CA du Grand Avignon	1	11	12
CC Beaucaire Terre d'Argence	0	16	16
CC Rhony, Vistre, Vidourte	0	2	2
CC Terre de Camargue	0	0	0
CC de Petite Camargue	0	9	9
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	0	0	0
CC du Pays de Sommières	0	6	6
CC du Piémont Cévenol	0	2	2
CC du Pont du Gard	0	3	3
GARD	17	376	393

2019-2023



ACTION 1 : RÉALISER DES LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX MÉNAGES À FAIBLES RESSOURCES

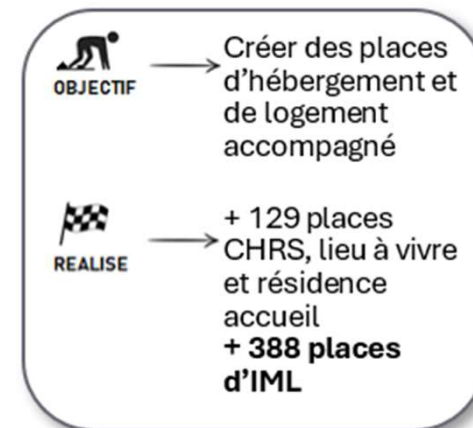


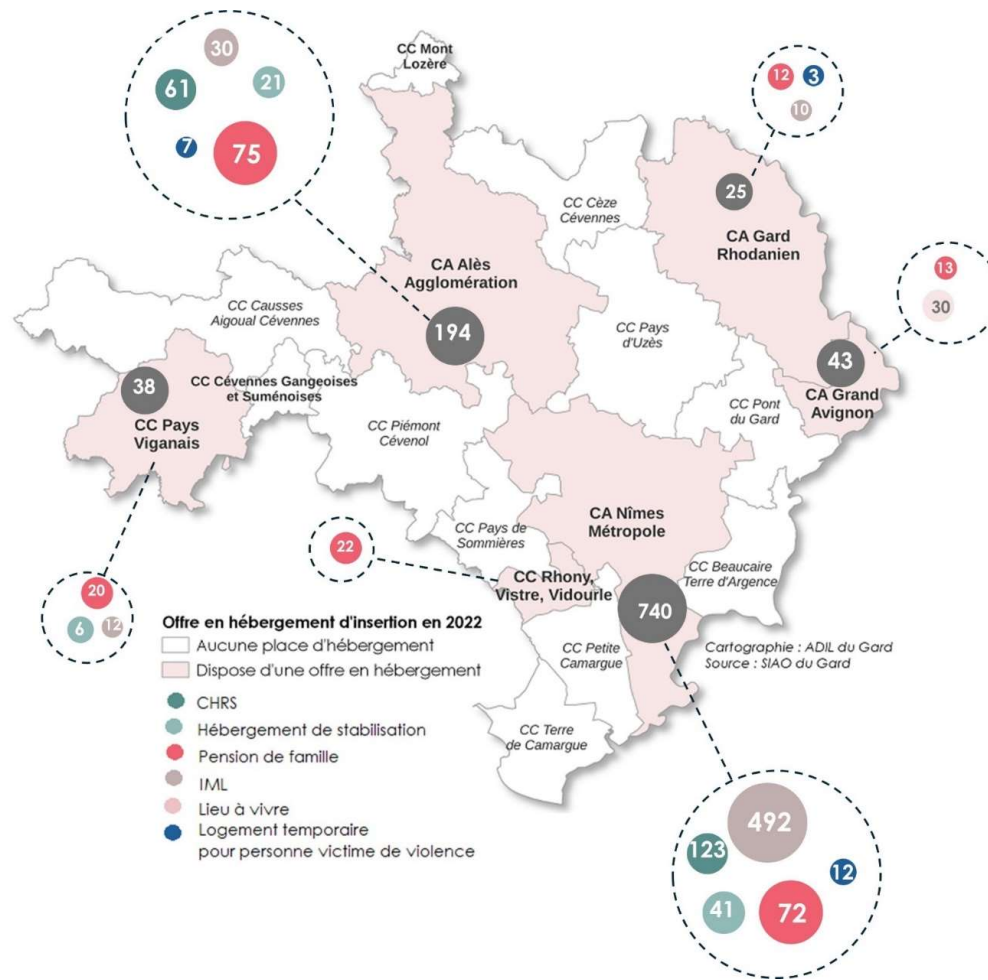
ACTION 2 : CRÉER DES PLACES D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Objectifs

Disposer d'une offre diversifiée de dispositifs et de structures d'accueil adaptée aux différents publics avec la préoccupation d'un maillage territorial pertinent.

	2019	2023	Evolution 2019 - 2023
STABILISATION	57	49	-8
CHRS	226	303	+77
PENSION DE FAMILLE	214	214	stable
IML (Intermédiation Locative)	185	573	+ 388
LIEUX A VIVRE - OACAS	0	30	+30
Résidence accueil	0	22	+22





Comité Responsable
27 septembre 2024

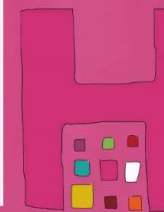
Vos questions



7^È PDALHPD

**PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES**

2019 - 2023



Comité Responsable
27 septembre 2024

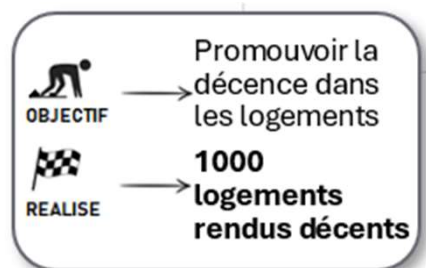
OBJECTIF II
**AMELIORER LES CONDITIONS
DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT**



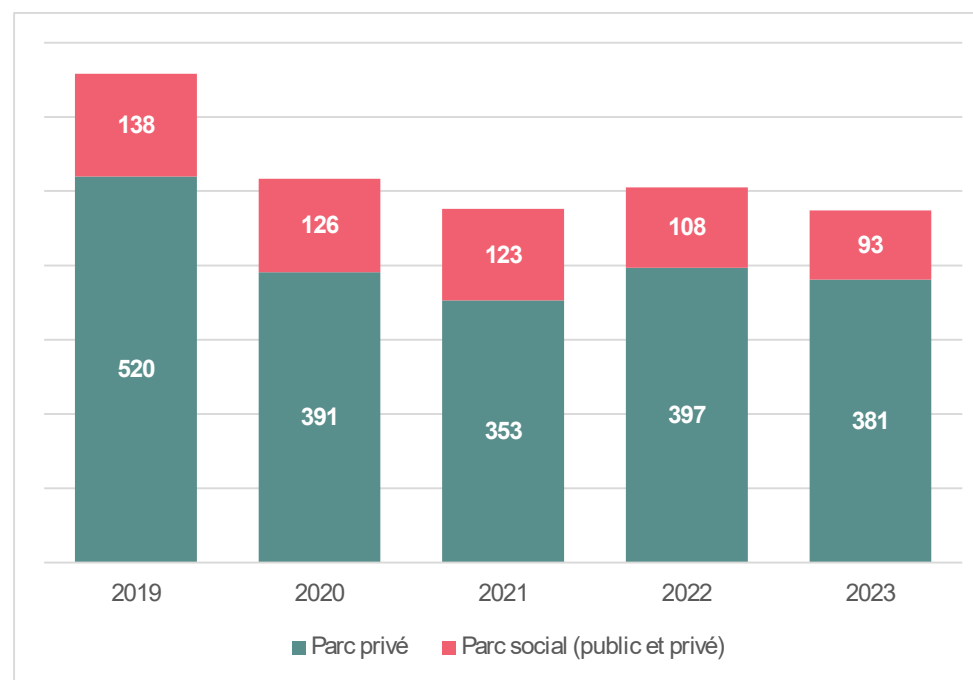
ACTION 3 : PROMOUVOIR LA DÉCENCE DANS LES LOGEMENTS ET LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Objectifs

1. Coordonner le recueil de tous les signalements de logements non décents et d'habitat indigne et leur assurer une réponse adaptée.
2. Lutter contre les « logeurs » indéliques et les marchands de sommeil en renforçant les dispositifs de veille et de mutualisation de moyens conduisant à l'action pénale.



Nombre de nouveaux dossiers examinés en CPLD 2019-2023

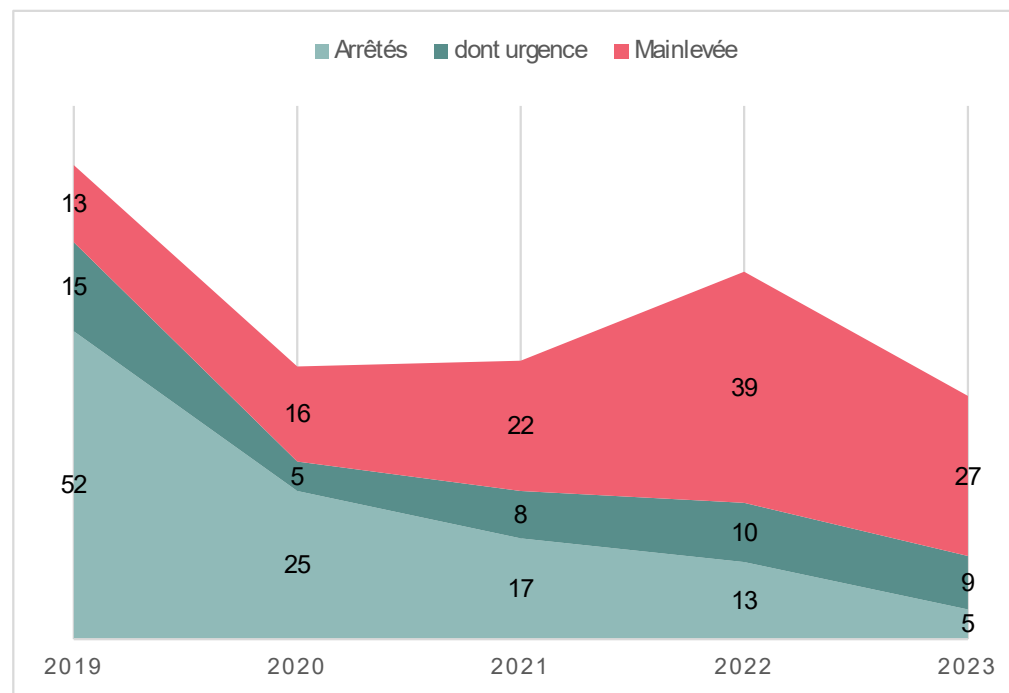


ACTION 3 : PROMOUVOIR LA DÉCENCE DANS LES LOGEMENTS ET LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Activité du PDLHI 2019-2023

Objectifs

1. Coordonner le recueil de tous les signalements de logements non décents et d'habitat indigne et leur assurer une réponse adaptée.
2. Lutter contre les « logeurs » indécents et les marchands de sommeil en renforçant les dispositifs de veille et de mutualisation de moyens conduisant à l'action pénale.



Comité Responsable
27 septembre 2024

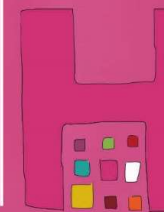
Vos questions



7^È PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



ACTION 4 : RESORBER L'HABITAT PRECAIRE

Objectifs

Améliorer la prise en compte des situations d'habitat précaire et y remédier par des solutions d'offres de logements ou d'habitats adaptés.

2 Mous : Nîmes Métropole et
Saint-Ambroix

1 résidence : la résidence
Bazine à Bagnols-sur-Cèze



ACTION 5 : AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT SUR LES TERRITOIRES

Objectifs

Répondre au principe de l'inconditionnalité de l'accueil et à la continuité de la prise en charge inscrits dans les textes de lois (Loi DALO – Loi ALUR)

Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement par la mise à disposition de places spécifiquement dédiées à certains publics (femmes victimes de violences, personnes sortant de prison, personnes vieillissantes, jeunes...)

Coordonner et améliorer les actions menées par l'ensemble des acteurs (associations caritatives, CCAS ...) sur un même territoire dans les domaines de l'accueil (restauration, domiciliation, services divers ...).

5 dispositifs en direction des jeunes :

- **Un poste de référent jeunes créé au SIAO** (évaluation de la situation des jeunes de moins de 25 ans et leur accompagnement)
- **130 jeunes reçus et accompagnés par la Clède** dans le cadre du dispositif « accueil des jeunes en rupture sociale ».
- **1 espace habitat jeunes** (jusqu'en 2022)
- **1 dispositif d'accompagnement des jeunes sortant de l'ASE** géré par l'ALG (jusqu'en 2022)
- **1 dispositif partenarial d'accompagnement des jeunes en rupture créé par l'Espelido : « les ateliers de Camargue »**



ACTION 5 : AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT SUR LES TERRITOIRES

Objectifs

Répondre au principe de l'inconditionnalité de l'accueil et à la continuité de la prise en charge inscrits dans les textes de lois (Loi DALO – Loi ALUR)

Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement par la mise à disposition de places spécifiquement dédiées à certains publics (femmes victimes de violences, personnes sortant de prison, personnes vieillissantes, jeunes...)

Coordonner et améliorer les actions menées par l'ensemble des acteurs (associations caritatives, CCAS ...) sur un même territoire dans les domaines de l'accueil (restauration, domiciliation, services divers ...).

Des actions en direction des femmes victimes de violence :

- **Un accueil de jour pour les femmes victimes de violences dont femmes avec enfant de moins de trois ans** (la Clède)
- **1 équipe mobile** (La Clède)
- **1 dispositif d'accompagnement personnalisé et une sécurisation juridique permettant aux personnes victimes de violences conjugales et infra familiales d'accéder à un logement social** (l'Espelido avec l'ADIL, le SIAO et quatre bailleurs sociaux : Erilia, Grand Delta Habitat, Semiga et Logis Cévenol)



**ACTION 5 : AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT
SUR LES TERRITOIRES**

Hébergement des personnes victimes de violence selon le type d'hébergement

	2021	2022	2023
Hôtel	10	9	7
Hébergement d'urgence généraliste	8	5	16
Hébergement d'urgence PVV	2	4	11
Stabilisation		3	2
CHRS	3	20	21
Résidence sociale	3	2	3
IML	2	24	44
ALT	1	2	9
LEU	9		4
Total	38	69	117



Comité Responsable
27 septembre 2024

Vos questions



7^È PDALHPD

**PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES**

2019 - 2023



OBJECTIF III

**RAPPROCHER L'OFFRE ET LA DEMANDE
EN LOGEMENTS ET EN HÉBERGEMENT**



ACTION 6 : CAPTER LES LOGEMENTS DANS LE PARC PRIVE AU BENEFICE DU PUBLIC DU PDALHPD

Objectifs

Capter les logements dans le parc privé, au bénéfice du public du PDALHPD

Objectifs quantitatifs annuels de ménages accédant à un logement : 130

Bilan de la boutique Logement

	Nombre de ménages reçus	Nombre de ménages relogés
2019	21	12
2020	109	20
2021	81	55
Total	273	87

Bilan de la Réhabilitation Solidaire (PST)

	Nombre de nouveaux propriétaires engagés	Nombre de nouveaux logements conventionnés	Nombre de ménages relogés
2019	5	8	22
2020	1	1	7
2021	1	2	11
Total	7	11	40



ACTION 6 : CAPTER LES LOGEMENTS DANS LE PARC PRIVE AU BENEFICE DU PUBLIC DU PDALHPD

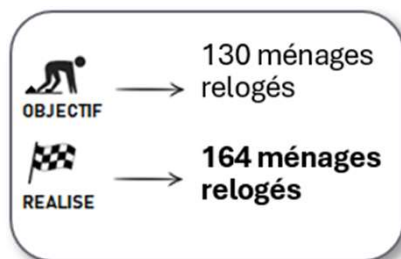
Objectifs

Capter les logements dans le parc privé, au bénéfice du public du PDALHPD

Objectifs quantitatifs annuels de ménages accédant à un logement : 130

Bilan de l'AIVS Habitat et Humanisme

Année	Nombre de nouveaux propriétaires engagés	Nombre total de nouveaux logements	Dont logements conventionnés	Nombre de ménages logés
2019	3	4	2	313
2020	3	5	2	308
2021	2	3	2	313
2022	4	22	13	311
2023	1	3	2	310
Total	12	37	21	311/an en moyenne

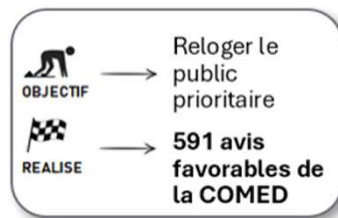


ACTION 7: RELOGER LE PUBLIC RECONNU PRIORITAIRE DANS LE PARC SOCIAL

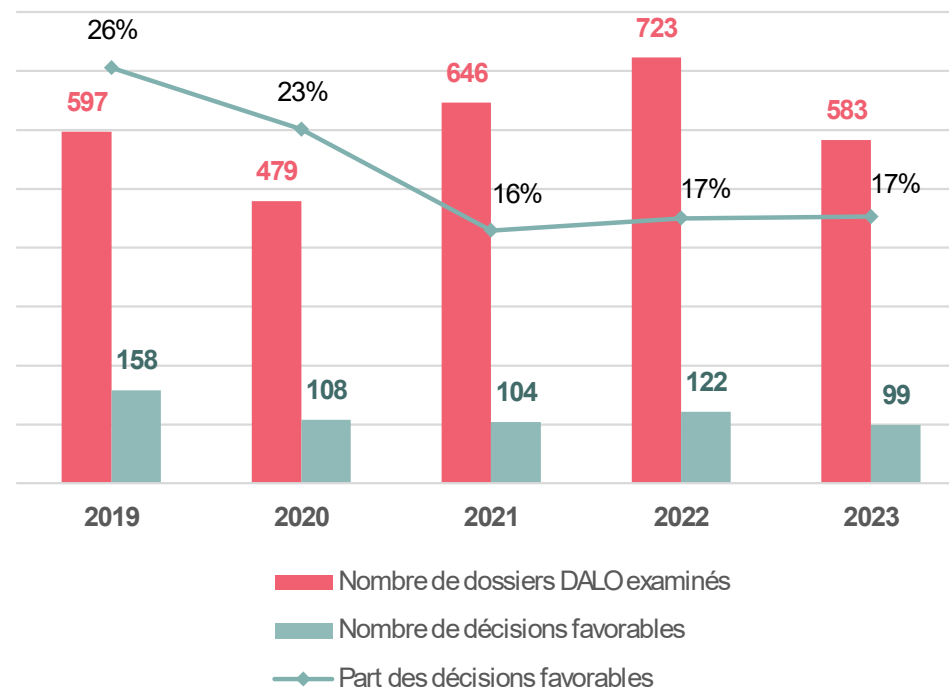
Objectifs

Trouver avec les bailleurs sociaux des solutions de logement pour ce public dans le cadre des conventions de réservation de logements, que ce soit sur le contingent préfectoral ou en dehors.

Prendre en compte les demandes de mutations signalées pour le public prioritaire du Plan.

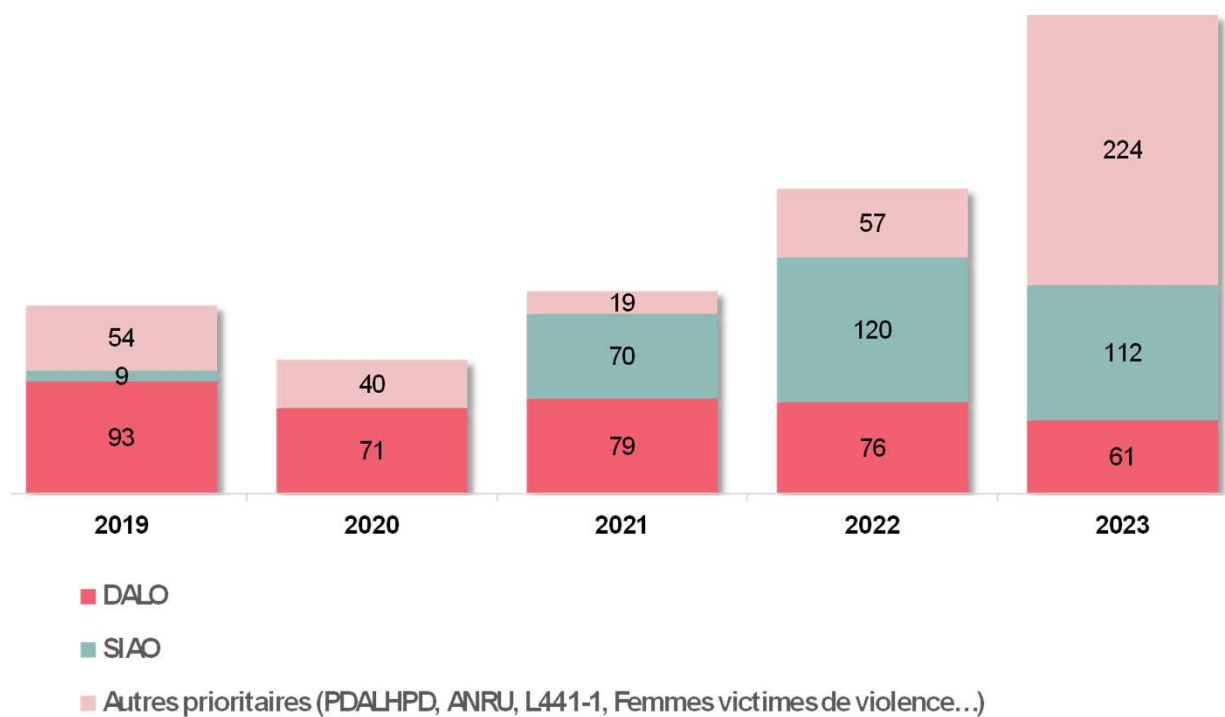


Activité de la commission de médiation DALO



ACTION 7 : RELOGER LE PUBLIC RECONNU PRIORITAIRE DANS LE PARC SOCIAL

Bilan des relogements effectifs des ménages prioritaires (baux signés)

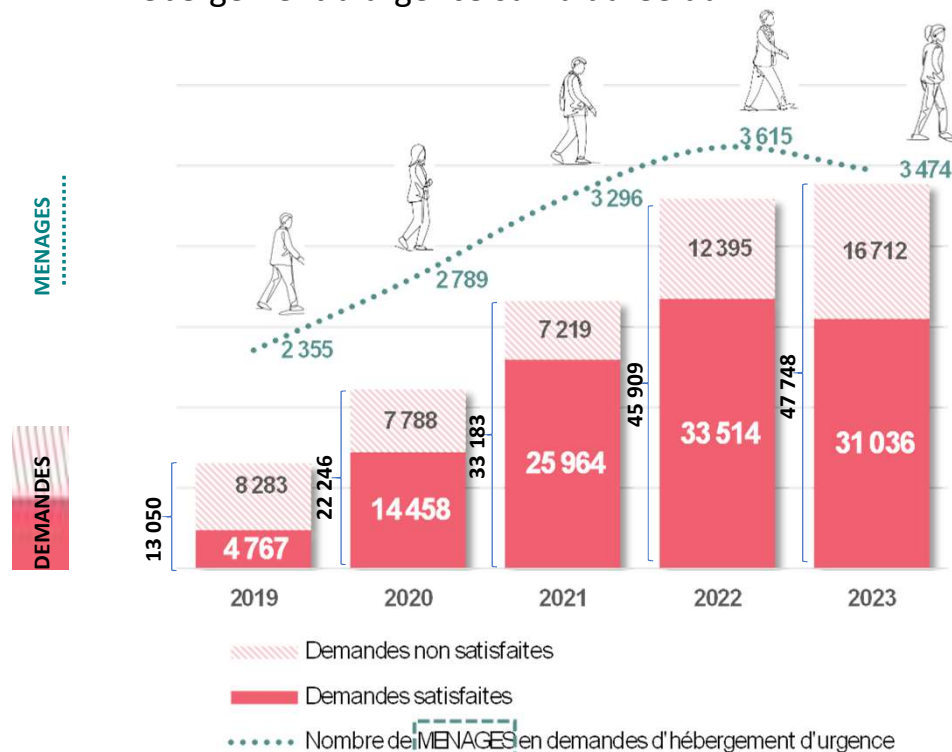


ACTION 8 : FACILITER L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Nombre de demandes satisfaites et non satisfaites en
hébergement d'urgence sur la durée du 7^{ème} PDALHPD

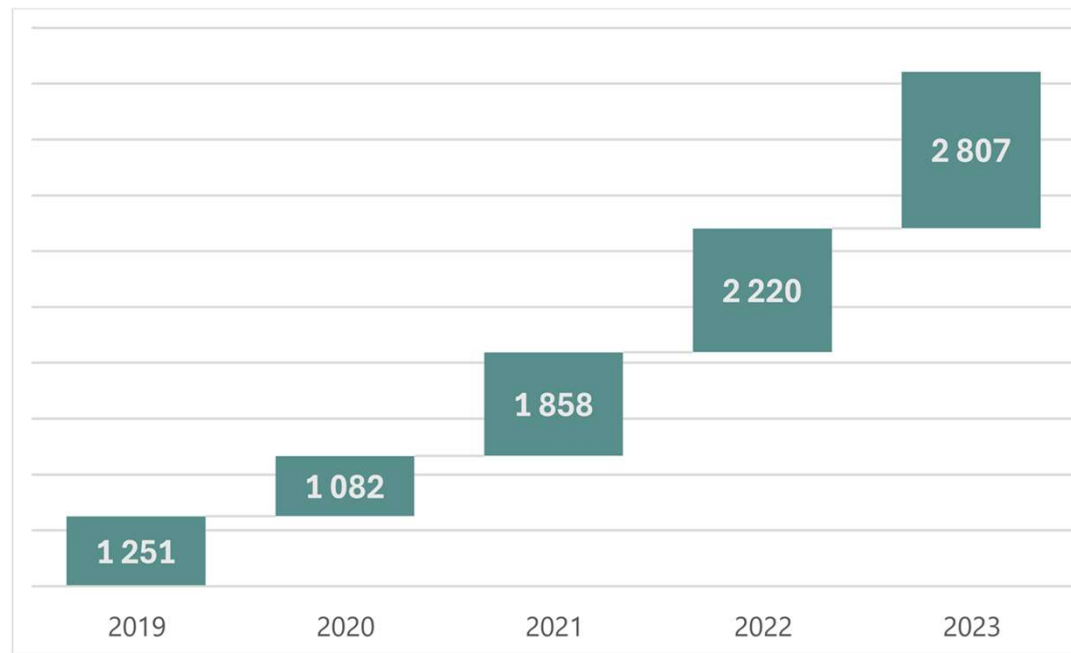
Objectifs

Permettre aux personnes sans logement ni hébergement d'accéder à un hébergement ou à un logement accompagné.



ACTION 8 : FACILITER L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Nombre de demandes d'hébergement d'insertion ou de
stabilisation sur la durée du 7^{ème} PDALHPD



Comité Responsable
27 septembre 2024

Vos questions



7^È PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



OBJECTIF IV
ACCOMPAGNER LES MÉNAGES
ET CONTRIBUER À LEUR SOLVABILITÉ



ACTION 9 : FAVORISER LES LIENS ENTRE SANTE ET HÉBERGEMENT / LOGEMENT

Objectifs :

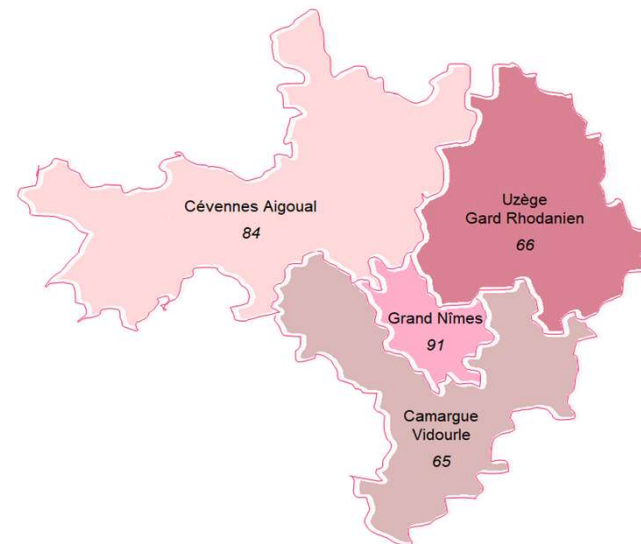
Permettre aux personnes en situation d'exclusion souffrant d'un handicap psychique de disposer d'un logement accompagné en créant une 1^{ère} résidence accueil.

Créer des partenariats afin d'agir face aux situations d'incurie dans le logement.

Création d'une résidence accueil de 22 places



Activité du Groupe de Travail pour le Traitement de l'Incurie



ACTION 10 : ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Objectifs :

Favoriser l'accès à un logement accompagné ou vers un logement autonome et aider la personne à s'y maintenir, notamment pour prévenir l'expulsion locative.

Favoriser le maintien dans le logement en accompagnant les ménages sur tous les aspects de la gestion locative et de la vie quotidienne (droits et devoirs du locataire, des dépenses énergétiques, maintien de la décence du logement...) et en favorisant la médiation avec les bailleurs.

Mesures ASLL

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de ménages accompagnés	395	447	618	635	604



ACTION 10 : ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Objectifs :

Favoriser l'accès à un logement accompagné ou vers un logement autonome et aider la personne à s'y maintenir, notamment pour prévenir l'expulsion locative.

Favoriser le maintien dans le logement en accompagnant les ménages sur tous les aspects de la gestion locative et de la vie quotidienne (droits et devoirs du locataire, des dépenses énergétiques, maintien de la décence du logement...) et en favorisant la médiation avec les bailleurs.

Mesures AVDL

	2021	2022	2023	Total 2021 à 2023
Nombre de ménages (différents*) ayant bénéficié ou bénéficiant d'un accompagnement	115	190	227	417
<u>Dont</u> nombre de ménages ayant bénéficié ou bénéficiant d'un AVL (Vers le Logement)	41	80	105	185
<u>Dont</u> nombre de ménages ayant bénéficié ou bénéficiant d'un ADL (Dans le Logement)	73	44	101	145
<u>Dont</u> nombre de ménages ayant bénéficié ou bénéficiant d'un AVL et d'un ADL	nr	66	21	87

Source : La Clède



ACTION 11 : INTERVENIR EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Objectifs :

Donner au public du Plan les capacités d'améliorer leurs conditions de vie au regard de la maîtrise des énergies et de disposer des moyens d'actions, par une meilleure compréhension de leur situation.

Sensibiliser et informer le public du Plan et les propriétaires bailleurs sur les gains possibles en matière de maîtrise des consommations énergétiques.

Aller vers le public qui ne vient pas de lui-même s'informer.

Favoriser la mise en réseau des acteurs impliqués afin d'optimiser les outils, les dispositifs, les actions mises à disposition des publics.



**ACTION 11 : INTERVENIR EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE
DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES**

Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre du SLIME

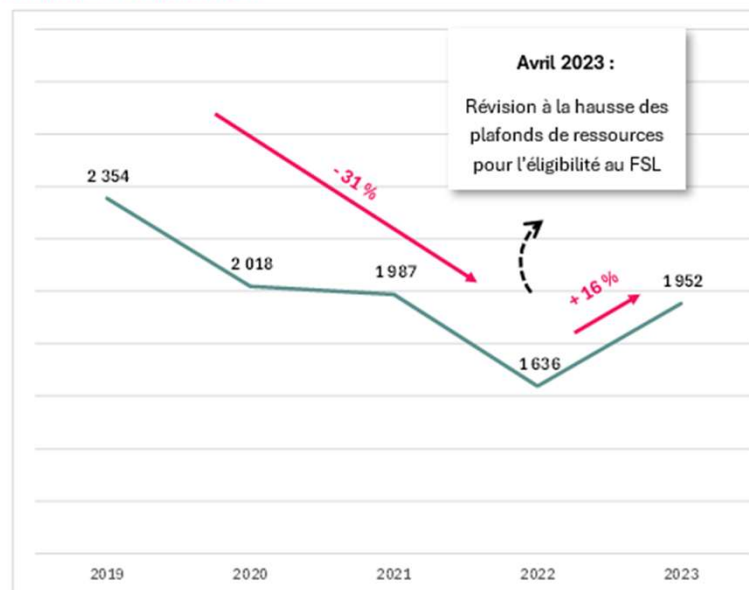
2019	2020	2021	2022	2023
452	282	374	405	400
Suivi renforcé dans le cadre du SLIME + --->			115	211



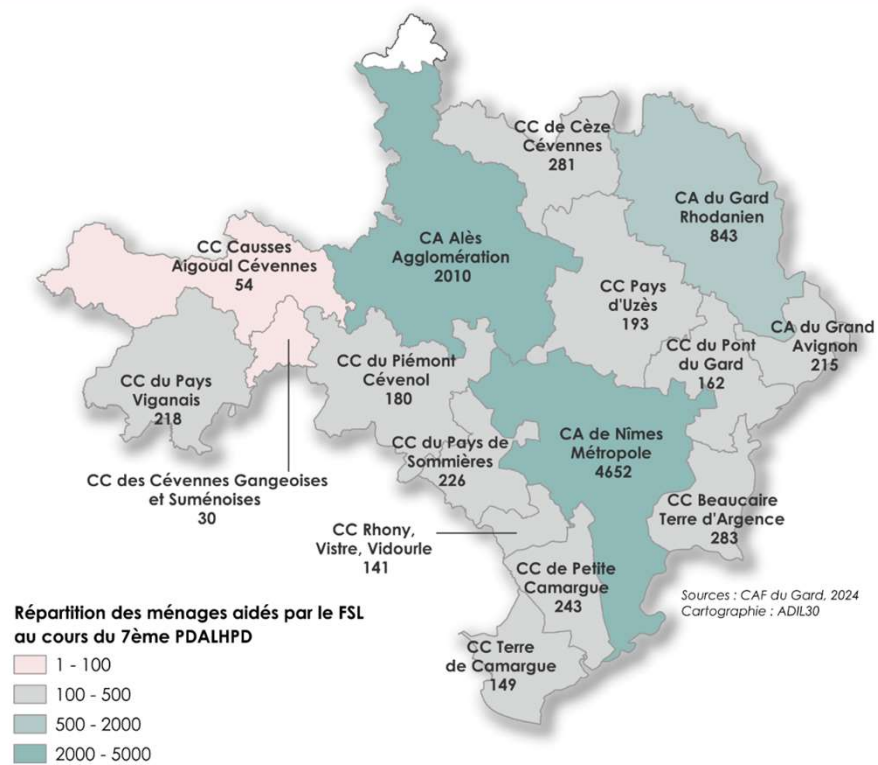
ACTION 12: SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES MÉNAGES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ (Le fonds de solidarité logement – FSL)

Objectifs :

Permettre aux ménages, en situation de grande précarité, confrontés à un cumul de difficultés économiques et sociales, d'accéder à un logement décent et / ou de s'y maintenir et ainsi éviter l'expulsion, par l'octroi d'aides financières.



ACTION 12: SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES MÉNAGES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ (Le fonds de solidarité logement – FSL)



**ACTION 12: SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES MÉNAGES
EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ
(Le fonds de solidarité logement – FSL)**

Nombre d'aides FSL charges distribuées entre 2019 et 2023

2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 - 2023
9 627	7 521	7 528	6 430	8 799	39 905

Nombre d'aides FSL Maintien/énergie distribuées entre 2019 et 2023

2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 - 2023
54	54	67	41	90	306



**ACTION 13 : ACCUEILLIR ET ORIENTER LES PERSONNES
SANS SOLUTION DE LOGEMENT OU D'HÉBERGEMENT**
(Les autres dispositifs de veille sociale)

Objectifs :

Offrir au public en grande difficulté ou/et sans domicile des prestations de premier accueil.

5 types de dispositifs en activité dans le Gard :

- Le service intégré de l'accueil et de l'orientation – SIAO
- Les accueils de jour
- L'accueil de nuit
- Le SAMU social ou Service Ambulatoire Mobile d'Urgence social
- Les services d'accueil et d'orientation (SAO)



Comité Responsable
27 septembre 2024

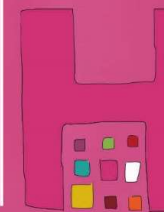
Vos questions



7^È PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023

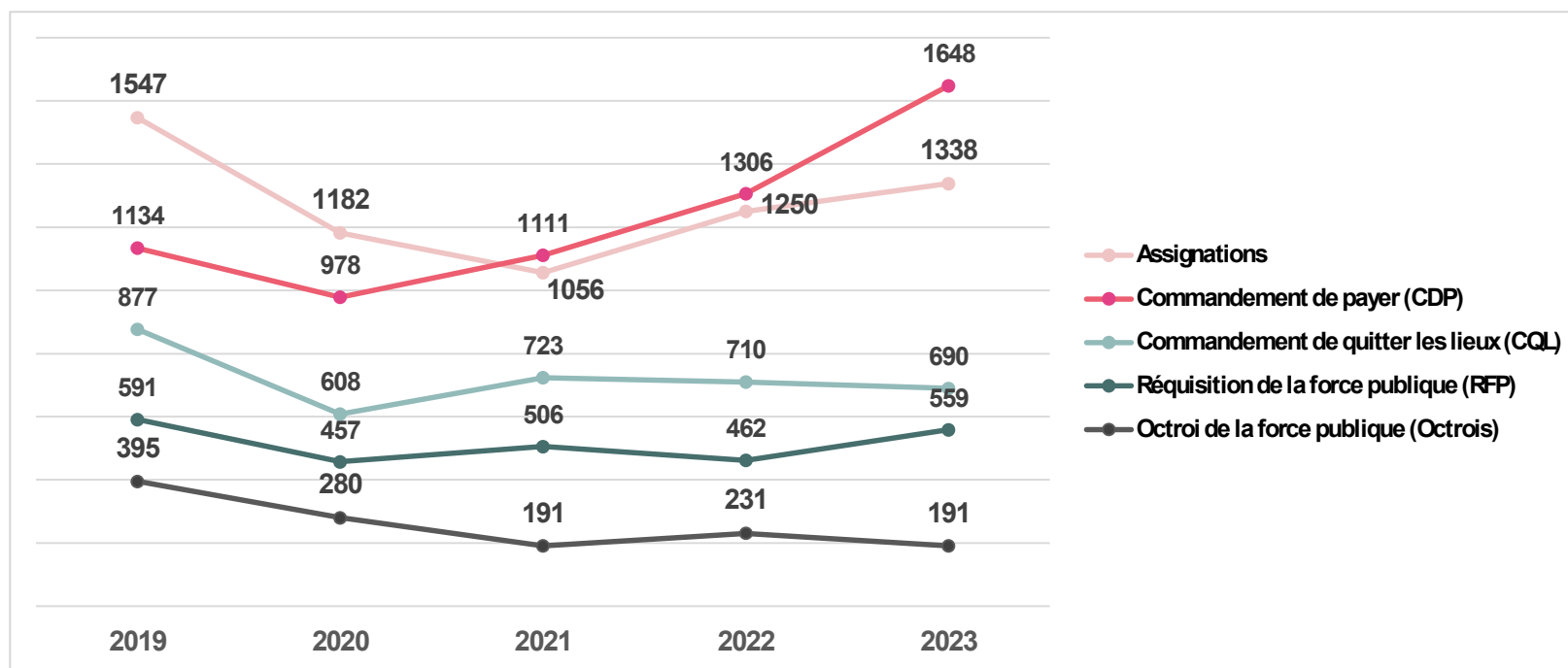


OBJECTIF V

PREVENIR LES EXPULSIONS DOMICILIAIRES



Évolution des expulsions locatives dans le Gard selon le stade de procédure



**ACTION 14: PRÉVENIR L'EXPULSION LOCATIVE
AVANT LA RÉSILIATION DU BAIL**

Objectifs :

Informer propriétaires et locataires de leurs droits et devoirs.

Mobiliser les ménages, notamment en vue du passage devant le juge.

Accompagner les ménages dans la résorption de leur dette (avec intervention éventuelle du FSL), dans le cadre d'un accompagnement social global (ex : accès aux droits) ou dans la mise en place d'une mesure ASLL, en vue d'éviter la résiliation judiciaire de leur bail ou de leur permettre d'accéder à un nouveau logement.



ACTION 14: PRÉVENIR L'EXPULSION LOCATIVE AVANT LA RÉSILIATION DU BAIL

Principaux éléments de bilan :

- Evolution des seuils d'éligibilité au FSL pour concerner davantage de ménages, avec une majorité des aides **avant procédure** (82% des aides FSL maintien) ;
- Création et sécurisation d'une CCAPEX dématérialisée active dès le stade du **CDP** sur un espace numérique partagé ;
- Intervention de deux Equipes mobiles de prévention de l'expulsion (EMPEX) dès connaissance des **CDP** ;
- Évolution des modalités de réalisation des diagnostics sociaux et financiers réalisés au stade de **l'assignation** (54% de ménages rencontrés)
- Consolidation du dispositif APPEL30, combinant une préparation et un accompagnement à l'audience (82% de comparution).



ACTION 15 : PRÉVENIR L'EXPULSION LOCATIVE APRES LA RÉSILIATION DU BAIL

Objectifs :

Accompagner les ménages dans la résorption de leur dette (avec intervention éventuelle du FSL), en vue de conclure un nouveau bail dans leur logement ou d'accéder à un nouveau logement.

Principaux éléments de bilan :

- Pérennisation de la CCAPEX présente réservée au parc social avec participation constante des principaux bailleurs sociaux du Gard ;
- Déploiement d'un dispositif expérimental de bail de sauvegarde permettant un maintien dans les lieux après résiliation du bail.

Principaux dispositifs transversaux :

- 1094 mesures ASLL réparties entre les associations La Clède, l'Espelido et l'ALG (reportées sur l'ADHL pour la dernière année du plan suite à la dissolution de l'association) ;
- Déploiement de la ligne dédiée « SOS Loyer-impayé », ayant conduit à 869 échanges téléphoniques entre janvier 2021 et décembre 2023 ;
- Déploiement d'un poste de chargé de mission PEX coordonnant les différents dispositifs de prévention de l'expulsion et contribuant à un décloisonnement des dispositifs attachés à un **stade de procédure**.



Comité Responsable
27 septembre 2024

Vos questions



7^È PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



DU 7^{ème} AU 8^{ème} PDALHPD DU GARD



LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX POUR LE 8^{ème} PDALHPD

- **Améliorer la prise en compte du rôle, et des actions de terrain des EPCI**, par la co-construction de passerelles, en particulier sur la production et l'accès au logement social.
- **Améliorer le lien entre les secteurs de la santé et ceux de l'hébergement et du logement.**
- Mettre en place des modalités de **travail avec les bailleurs sociaux pour mieux répondre aux demandes de mutations dans le parc social.**



LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX POUR LE 8^{ème} PDALHPD

- Rechercher des solutions pour **développer la captation de logements dans le parc privé.**
- Mieux prendre en compte **les enjeux des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dans le PDALHPD.**
- Intégrer l'importance des **enjeux liés au développement des outils et systèmes d'information** (plateformes de saisine ou de traitement commun des situations notamment).



Comité Responsable
27 septembre 2024

Vos questions



7^È PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023

